

## En cas de panne ou de casse d'un Portable élève 4.0

### Est-ce une panne ou une casse ?

**S'il s'agit d'une panne**, il faut que la famille appelle Econocom pour faire fonctionner la garantie (3ans de garantie) :

**09 74 500 310**

Coût d'une communication locale selon votre opérateur.

Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 13h (hors jours fériés)

**S'il s'agit d'une casse**, cela n'entre pas dans la garantie, suivre alors les éléments suivants :

**1 : Est-ce que la famille a assuré le PC ?** Si oui, elle doit télécharger le récépissé permettant de justifier du montant de l'ordinateur auprès de son assurance (équivalent à une facture). Pour cela la famille doit se connecter à la page suivante et suivre la procédure : <https://gesmat.monbureaunumerique.fr/recepisse>

**2 : si la famille n'a pas assuré le pc portable**, elle doit prendre à sa charge les réparations ou l'acquisition d'un nouveau pc portable :

Pour faire réparer l'ordinateur portable, charge à la famille de se rapprocher d'une entreprise pouvant faire ce type de prestation. ATTENTION, la famille doit veiller à demander si l'entreprise est agréée HP. Si oui, la garantie de 3 ans pourra alors continuer. Si non, même réparé la garantie reste perdue.

OU

Acheter à ses frais un nouveau pc élève du même modèle sur econocomshop. Même procédure que pour les enseignants. (Attention, une seule commande possible, c'est-à-dire une seule casse d'ordinateur possible, après il faudra acheter un pc par un autre moyen). Pour cela aller sur le portail econocomshop dédié : <https://www.econocomshop.com/grandest/>

OU

Acheter à ses frais un pc auprès de son enseigne au choix : magasin électro-ménager/hig tech, achat en ligne ...

**Pour rappel, l'élève peut demander au lycée qu'un pc lui soit prêté le temps d'acheter son nouvel équipement. C'est le proviseur qui décide alors de prêter ou non un PC.**